

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à distance à huis clos en raison de la pandémie du coronavirus (COVID-19), le lundi 6 avril 2020 à 19h30, à laquelle assistaient la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Nelson O'Connor, le conseiller Marcel Fournier, la conseillère Aline Perry, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Jérôme Tardif, coordonnateur aux communications et aux relations publiques, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**

- 4.1 rapport du maire**
- 4.2 état des revenus et dépenses**
- 5 QUESTIONS DU PUBLIC**
  - question d'ordre général;
  - durée maximale: 20 minutes;
  - chaque intervenant doit s'identifier;
  - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
- 7. ACCEPTATION DES COMPTES**
  - 7.1 comptes du mois;
- 8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
- 9. SERVICES MUNICIPAUX**
  - 9.1 Protection contre les incendies**
  - 9.2 Urbanisme, aménagement et environnement**
  - 9.3 Loisirs et culture**
    - 9.3.1 demande de fermeture et d'utilisation de rues et d'infrastructures municipales - Festival musique du bout du monde 2020
    - 9.3.2 subventions «Volet 2» accordées aux organismes culturels et sportifs 2e session 2020
    - 9.3.3 demande de fermeture et d'utilisation de rues municipales - Aqua Fun Desjardins de Rivière-au-Renard
    - 9.3.4 reconnaissance de l'organisme Escadrille Jacques-Cartier
  - 9.4 Travaux publics**
  - 9.5 Services administratifs**
  - 9.6 Services juridiques et greffe**
    - 9.6.1 abrogation de la résolution 19-08-012 - 9157-5837 Québec Inc. (Atelier de soudure Gilles Aspirault) et Sylvain-Luc Dufresne
    - 9.6.2 abrogation des résolutions 17-07-038 et 19-07-024 - Transport Luc Tapp
  - 9.7 Direction générale**
    - 9.7.1 aide financière - Corporation de la Salle de St-Majorique

9.7.2 plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission solaire 2020-2023

9.7.3 entente de service 2020 - Ville de Gaspé et Télé-Gaspé

## **9.8 Ressources humaines**

9.8.1 attribution à l'interne d'un poste d'opérateur-contrôleur-journalier au lieu d'enfouissement technique

9.8.2 attribution à l'interne d'un poste annuel de préposé à la balance-contrôleur au lieu d'enfouissement technique

9.8.3 attribution à l'interne d'un poste saisonnier de journalier (budgeté 22 semaines)

9.8.4 demande de congé sans solde d'une personne salariée

## **10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

### **11. AVIS DE MOTION**

11.1 amendant le règlement 1190-12 concernant la circulation et le stationnement en modifiant l'annexe B

11.2 modifiant le règlement 554-94 relatif au paiement par versement des comptes de taxes

### **12. RAPPORT DES COMITÉS**

### **13. AFFAIRES NOUVELLES**

### **14 QUESTIONS DU PUBLIC**

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

### **15. FERMETURE DE LA SÉANCE**

**RÉS. 20-04-001**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

**RÉS. 20-04-002**

#### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

CONSIDÉRANT QUE des copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les Cités et villes, et qu'en conséquence, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 2 et 16 mars 2020, résolutions 20-03-001 à 20-03-054 inclusivement, soient adoptés tels que rédigés.

## RAPPORT DU MAIRE

M. le Maire fait le point :

### **INTRODUCTION**

Pour ce soir, mon message sera essentiellement concentré sur la situation de la Covid-19 et sur un bilan de nos actions locales dans ce combat.

Depuis mon dernier message vidéo à la population, le nombre de cas a augmenté dans la région. On parle désormais de 62 cas, dont 75% sont reliés à la résidence d'aînés de Maria. Les 2 décès sont aussi associés à cet endroit. Il y en avait au moins 3 aux Îles-de-la-Madeleine, et on en a vu passer 2 à Ste-Thérèse-de-Gaspé. Il reste donc 10 ou 11 cas qu'on ne peut pas cibler précisément dans la grande région... Donc, toujours pas possible de savoir si on a des cas proches d'ici.

Mais peu importe, continuons d'être prudents et vigilant au maximum. Il y a peut-être des gens infectés mais non-diagnostiqués dans notre entourage, alors on ne baisse pas la garde.

Depuis vendredi, les points de contrôle pour entrer dans la région sont beaucoup plus restrictifs, avec des règles très claires. Peu de gens passent. Pour les gens qui passent, c'est parce qu'ils ont leur résidence principale ici. Dans ce cas-là, ils doivent se mettre en confinement pendant 14 jours à leur arrivée. Leur nom est dans un registre et les municipalités doivent les appeler au moins 3 fois durant ces 14 jours-là pour s'assurer qu'ils ne manquent de rien et qu'ils respectent leur confinement.

Aussi, depuis quelques jours, le mot d'ordre a été donné à la Sûreté du Québec d'être coercitif et de donner des constats d'infraction à toute personne qui ne respecte pas les consignes. On parle de constats minimum de 1 000 \$ par personne, plus les frais, donc plus de 1 500 \$ par personne. C'est du sérieux. On voit encore des gens qui ne respectent pas les consignes. Ces consignes-là sont pour votre santé, et pour la nôtre. Si vous n'êtes pas capables de comprendre ça, ça va faire mal à votre portefeuille.

Aujourd'hui, au-delà de ces messages de mise à jour, je vais profiter de cette séance du conseil municipal pour vous faire un bilan de ce qui a été fait par votre municipalité et votre MRC depuis le début de la crise le 12 mars dernier. Je vous parlerai ensuite des travaux en cours et de l'état de veille en vue d'inondations printanières. Je vais terminer avec des remerciements et le rappel des consignes.

### **BILAN DES MESURES ADOPTÉES PAR LA VILLE ET LA MRC**

- 1- La situation de crise a été déclenchée les 12 et 13 mars dernier par le Premier ministre Legault et le Docteur Arruda de la Santé

publique du Québec, qui ont fermé les écoles et décrété l'état d'urgence sanitaire. Depuis le début, on suit à la lettre les recommandations des professionnels de la Santé publique.

- 2- Donc, dès le 12 mars, on a annulé et fait annuler tous les rassemblements de plus de 250 personnes.
- 3- Le 15 et le 16 mars, on fermait ou demandait la fermeture de toutes les infrastructures où pouvaient avoir lieu des rassemblements : arénas, salles communautaires, bibliothèques, salle de spectacles, gymnases, etc. et on demandait aux organisateurs d'événements d'annuler toute forme d'événements. On fermait l'accès public aux garages municipaux et aux casernes et on limitait l'accès à l'hôtel de ville. On décidait alors de reporter d'un mois le paiement des taxes municipales.
- 4- Le 18 mars, on donnait encore plus de souffle aux citoyens et entreprises et on reportait de 2 mois le paiement des taxes municipales sans intérêt, et ce, pour chacune des 4 échéances annuelles. On fermait l'hôtel de ville au public. On gardait le LET et l'écocentre ouverts sauf pour les résidus demandant une manipulation manuelle.
- 5- Le 19 mars, le CISSS acceptait de nous déléguer des gens à l'aéroport pour accueillir les derniers passagers, car le même jour, Air Canada annonçait la fin progressive de ses vols. On lançait aussi notre système électronique d'urgences municipales.
- 6- Le 20 mars, la MRC lançait une cellule d'urgence avec la SADC et la CCTG pour coordonner les efforts économiques locaux. L'équipe économique de la MRC publiait aussi la liste de toutes les mesures disponibles pour les entreprises et les travailleurs de la part de tous les paliers de gouvernements, dans un tableau simple et efficace. La MRC offrait aussi un moratoire de remboursement de 3 à 6 mois à toutes les entreprises qui ont un prêt FLI ou FLS avec elle, et le Conseil des maires créait un nouveau Fonds d'urgence pour aider les entreprises ayant des difficultés en raison de la Covid-19.
- 7- Le 23 mars, on envoyait tous nos employés de bureau en télétravail. Le même jour, le gouvernement ordonnait la fermeture de toute entreprise jugée non-essentielle.
- 8- Le 25 mars, pour faciliter la vie aux commerçants de la rue de la reine qui offrent des commandes pour emporter, on décidait de ne plus tenir compte des parcomètres pour les clients de ces commerces.
- 9- Le 27 mars, Kéolis annulait son service d'Orléans express.
- 10- Le 28 mars, le gouvernement annonçait la fermeture de l'accès à plusieurs régions dont la Gaspésie.
- 11- Le 30 mars, la MRC dévoilait son plan d'atténuation pour les entreprises et travailleurs autonomes vivant des difficultés suite aux mesures de lutte à la Covid-19.
- 12- Le 31 mars, pour donner du souffle à nos gens, on annonçait le prolongement des délais de 6 mois pour les entreprises et particuliers qui détiennent un permis de construction ou de rénovation municipale non-lié à une exigence gouvernementale.

On annonçait aussi le report du budget participatif et de la soirée de reconnaissance des bénévoles.

- 13- Le 3 avril, le gouvernement resserrait les règles d'entrée dans la région, mettait en place un registre des gens qui y entrent et demandait aux municipalités de téléphoner les gens inscrits au registre et qui sont sur leur territoire.
- 14- Les 4 et 5 avril, le gouvernement annonçait que la police serait plus sévère à l'égard de ceux qui n'obéissent pas aux consignes et il ordonnait la prolongation des fermetures d'entreprises non-essentiels.
- 15- Et aujourd'hui, 6 avril, à la MRC, on lance une ligne confidentielle pour les secours alimentaires pour les gens qui ne sont pas en mesure de se nourrir en cette période de crise.
- 16- Voilà qui fait le tour de pratiquement toutes les mesures mises en place de façon chronologique depuis le début. On n'a pas chômé et surtout, on a tout fait en notre pouvoir pour suivre les consignes et faire en sorte que nos citoyennes et citoyens suivent les consignes. Presque chaque jour depuis le début, je communique avec les gens par vidéo et par les médias pour transmettre l'information, et on va continuer ainsi.

## **TRAVAUX EN COURS**

Une fois le bilan fait, voici les derniers éléments sur lesquels on travaille présentement.

- Comme mentionné la semaine dernière, on a recensé une série d'infrastructures municipales de loisirs qui deviennent normalement accessibles avec la fonte des neiges.
- Je n'ai aucune envie de mettre la sécurité des gens en danger en favorisant la propagation du virus dans des lieux de rassemblements ou des lieux où les gens se retrouveraient à moins de 2 mètres. On va se permettre de bien faire les choses et vous allez devoir être patients.
- On a donc produit une liste d'infrastructures municipales et on travaille présentement avec la direction régionale de la Santé publique pour obtenir leur avis et les procédures requises si on a l'option de les ouvrir au public. Alors, les plages, piste cyclable, promenade, parcs, aires de jeux, skatepark, etc. On va aller chercher l'avis des spécialistes de la Santé publique et on va prendre les décisions qui s'imposeront.
- Parmi les autres travaux, on doit statuer sur les chantiers de construction d'infrastructures municipales. On avait plein de chantiers qui devaient débiter ou se poursuivre ce printemps et cet été : le quai de l'Anse-au-Griffon, le garage municipal, l'aéroport, etc. Là aussi, on doit statuer avec les entrepreneurs sur ce qui peut être fait ou non. À suivre...

## **VEILLE D'INONDATIONS PRINTANIÈRES / ALERTES MUNICIPALES**

Par ailleurs, on est en veille au niveau des inondations, car on n'est pas à l'abri d'inondations printanières. On reste prêts avec nos équipes. On est aussi en cours de révision de certains éléments de notre plan de

mesures d'urgence pour prévoir des plans B pour certaines choses comme les lieux d'hébergements temporaires qui ne pourront pas être communautaires.

Actuellement, nos rivières sont encore basses, mais on doit rester à l'affût.

J'en profite pour vous réinviter à vous abonner au système électronique d'alertes municipales sur le [www.ville.gaspe.qc.ca](http://www.ville.gaspe.qc.ca), afin de recevoir les alertes d'urgences comme pour les inondations, la Covid-19, les bris d'aqueduc, les fermetures de rues, etc. C'est personnalisé et super bien fait. Les alertes sont par téléphone, par SMS et par courriel. Au besoin, laissez un message au 418-368-2104, poste 8503 pour vous aider à vous abonner.

## **SERVICES ACCESSIBLES / CONSEIL MUNICIPAL**

Avant de terminer, je vous rappelle que, chaque semaine, je multiplie les contacts et les coordinations régionales et nationales, avec des élus, des ministères, des entreprises et avec nos équipes.

Du côté du Conseil municipal, les élus sont toujours en fonction et tout le monde a le focus sur la situation, mais aussi sur les services municipaux habituels. Vos conseillers sont accessibles, même à distance.

Tel que demandé et permis par le gouvernement, le Conseil se réunit à distance, mais on diffuse nos séances sur le Web. Si jamais vous avez des questions, vos conseillers sont là, je suis là, et l'équipe municipale est là. Le courriel est là, et nos pages sur les médias sociaux sont là. On est là pour vous.

Aussi, pour les services municipaux, comme les permis de construction ou autres, laissez un message au 418-368-2104 et quelqu'un va vous rappeler rapidement. Pour les urgences municipales comme un bris d'aqueduc, c'est le 418-368-3315.

Pour l'aide alimentaire d'urgence, c'est le 418-368-4884 les après-midi de semaine.

Pour les services aux entreprises, la MRC et la SADC sont là : 418-368-7000 ou 418-368-2906.

Pour les programmes du gouvernement du Québec : 1-877-644-4545 ou au bureau de Services Québec au Carrefour Gaspé.

Pour les programmes fédéraux : 1-800-O-Canada.

Et finalement, pour faire une plainte concernant des gens qui ne respectent pas les consignes de la Santé publique, c'est la Sûreté du Québec : 418-368-3232 au poste de Gaspé.

## **REMERCIEMENTS, RAPPEL DES CONSIGNES ET CONCLUSION**

En terminant, je veux encore une fois dire un gros merci à tous ceux et celles qui rendent les services essentiels, notamment nos équipes municipales, les gens du secteur de la santé, du réseau routier, du secteur de l'alimentation, dans les services publics gouvernementaux, dans les services d'urgence, nos artistes sur le web, et j'en passe. Merci d'être nos arcs-en-ciel. Merci aussi à nos dirigeants d'avoir pris

les bonnes décisions, en particulier le Premier ministre Legault et le Dr Arruda.

Je vous rappelle aussi le numéro de référence pour vos questions sur la COVID-19 ou pour un rendez-vous pour les tests de dépistage : 1-877-644-4545, ou encore sur le web au [quebec.ca/coronavirus](http://quebec.ca/coronavirus). Pour les urgences psychosociales, c'est le 811.

Et je vous rappelle les mesures essentielles : si vous revenez de voyage de l'étranger ou d'une autre région du Québec, c'est l'isolement obligatoire pour 14 jours.

Pour tout le monde, lavez-vous les mains fréquemment, évitez les contacts humains et restez à 2 mètres (ou 6 pieds) de quiconque, évitez tout rassemblement, même dans vos chalets, même dans vos cabanes à sucre où seule la production est autorisée par la Santé publique; pas de rassemblements! Diminuez vos présences dans les lieux publics au strict minimum, payez par carte bancaire, et les gens de plus de 70 ans ou qui ont une maladie chronique : restez chez vous.

Je vous rappelle aussi : pas de visite dans les foyers de personnes âgées svp. Téléphonnez, mais n'y allez pas!

Je vous rappelle aussi que dans les commerces encore ouverts, c'est une personne à la fois par famille. Et je vous demande encore une fois d'encourager nos commerçants locaux au maximum en cette période de crise.

Ceux qui veulent bénévoler pour aider nos gens vulnérables, tout en respectant les consignes de distanciation, c'est toujours le [www.jebenevole.ca](http://www.jebenevole.ca).

Soyez aussi prudents face aux arnaques par courriels ou par textos.

Merci de respecter les consignes. C'est important. Chaque geste compte. Ça va bien aller.

## **NOTE**

### **ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES**

Des prévisions par sous-activités sont déposées au conseil.

Aucune période de question n'a lieu, compte tenu que la séance se déroule à huis clos conformément aux mesures prescrites relativement au COVID-19, la séance se poursuit.

### **RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**

Le conseiller Marcel Fournier :

- N'a pas eu d'activités car il est en confinement à cause de son âge;
- Souhaite de joyeuses pâques et faites attention à vous autres.

La conseillère Carmelle Mathurin :

- Énumère ses activités des mois de mars;
- Bibliothèque de l'Anse-à-Valleau sera ouverte lorsque le confinement sera terminé;
- Remercie tous les bénévoles;
- Joyeuses pâques à tous.

Le conseiller Nelson O'Connor :

- Énumère ses activités des mois de mars;
- Faut pas oublier nos OBNL pendant cette crise;
- Remercie tous les bénévoles;
- Joyeuses pâques à tous.

La conseillère Aline Perry :

- Énumère ses activités des mois de mars;
- Du 19-25 avril – semaine de l'action bénévole 2020 et adresse ses remerciements à tous ces gens qui donnent le leur temps;
- Exprime toute sa gratitude à tous ceux qui continuent à travailler pendant cette pandémie;
- Relais pour la vie a été annulé pour l'édition 2020 mais toujours la possibilité de faire un don à l'une des équipes inscrites car la recherche à besoin de nous;
- Joyeuses pâques à tous;
- Respectons minutieusement toutes les consignes édictées par nos gouvernements.

Le conseiller Réginald Cotton :

- Question au DG concernant un rendez-vous concernant la gestion du centre Élias Dufresne qui a été annulée. Comment sera-t-elle reprise? Réponse du DG : nous allons contacter Marius Dufresne et offrir de la faire par des moyens technologiques.
- Énumère ses activités des mois de mars;
- Joyeuses pâques à tous.

Le conseiller Ghislain Smith :

- Énumère ses activités des mois de mars;
- Déneigement de la piste cyclable? Elle ne sera pas déneigée plus tôt;
- Respecter les consignes;
- Joyeuses pâques à tous.

**RÉS. 20-04-003**

#### ACCEPTATION COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 1 330 247.00 \$

- Activités financières régulières : 1 330 247.00 \$

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités d'investissement au montant de 570 352.96 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 175 953.59 \$.

QUE le conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1224-13 (délégation de pouvoir) :

▪ Activités financières :	1 154 293.41 \$
▪ Activités d'investissement :	570 352.96 \$

**RÉS. 20-04-004**

**DEMANDE DE FERMETURE ET D'UTILISATION DE RUES  
ET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES –  
FESTIVAL MUSIQUE DU BOUT DU MONDE 2020**

CONSIDÉRANT les demandes du Festival Musique du Bout du Monde pour l'utilisation et la fermeture de la rue de la Reine, du stationnement municipal de la rue Harbour, du parc Yvette-Bossé et du site de la Pointe O'Hara (Berceau du Canada) pour la tenue de leur événement qui aura lieu du 4 au 10 août 2020;

CONSIDÉRANT les activités préfestival qui auront lieu dans différents quartiers de la ville de Gaspé du 3 au 6 août 2020;

CONSIDÉRANT le plan de circulation et de stationnement alternatif élaboré par le Festival Musique du Bout du Monde en lien avec la Ville de Gaspé pour faciliter la circulation des personnes et pour assurer le passage des véhicules d'urgence et de sécurité;

CONSIDÉRANT les impacts touristiques et socio-économiques très importants reliés à cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise pour la tenue du Festival Musique du Bout du Monde :

- la fermeture de la rue de la Reine, entre la rue Adams et la rue Baker, du mardi 4 août 2020 à 23 h 59 au lundi 10 août 2020 à 17 h;
- la rue de la Reine sera complètement fermée immédiatement à l'angle de la rue Baker par le positionnement de la scène SL-100, ce qui interrompra la bande de dégagement nécessaire au passage des véhicules d'urgence. Cette section de la rue de la Reine sera toutefois accessible par l'Est et par la rue de la Cathédrale.
- la fermeture de la rue de la Reine, entre la rue Adams et le stationnement de Postes Canada du samedi 8 août 2020 à 11 h au dimanche 9 août 2020 à 21 h.
- la fermeture du stationnement municipal de la rue Harbour du lundi 3 août 2020 à 21 h au mardi 11 août 2020 à 18 h.
- l'utilisation du parc Yvette-Bossé du mardi 4 août 2020 à 23 h 59 au lundi 10 août 2020 à 17 h.
- l'utilisation du terre-plein au coin de la rue LeBoutillier et Adams (face à Postes Canada) du samedi 8 août au dimanche 9 août 2020.
- le contrôle et le ralentissement de la circulation sur la rue Harbour durant l'événement et durant le montage et le démontage du site.

- l'utilisation de la Pointe O'Hara (Berceau du Canada) pour présenter des animations et spectacles, conditionnellement à l'autorisation de la Corporation Berceau du Canada.
- la circulation locale seulement sur la rue Morin et la rue de la Cathédrale du mardi 4 août 2020 à 23 h 59 au lundi 10 août 2020 à 17 h.
- l'accès au centre récréatif Luc-Germain du 20 juillet au 14 août 2020 afin de pouvoir tester et entreposer le matériel.

QUE le conseil municipal demande au Festival Musique du Bout du Monde de publiciser auprès de la population et des commerçants la fermeture et l'utilisation des rues ainsi que l'utilisation des infrastructures municipales.

**RÉS. 20-04-005**

**SUBVENTIONS « VOLET 2 » ACCORDÉES AUX ORGANISMES CULTURELS ET SPORTIFS 2E SESSION 2020**

CONSIDÉRANT QUE la direction des Loisirs et de la Culture offre trois fois par année des programmes d'aide financière aux organismes reconnus par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les demandes ont été évaluées en tenant compte des critères de sélection;

CONSIDÉRANT QUE la direction des Loisirs et de la Culture recommande l'octroi des subventions présentées en annexe;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal désirent approuver les montants octroyés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte les recommandations de la direction des Loisirs et de la Culture en ce qui concerne l'octroi de subventions aux organismes culturels et sportifs pour la 2e saison 2020. Pour avoir droit à ces subventions, les activités devront se réaliser entre le 1er mai et le 30 août 2020 et l'organisme devra produire un rapport d'évaluation après la tenue de son activité.

QUE la direction des Loisirs et de la Culture soit autorisée à informer les organismes demandeurs et à procéder au versement des sommes allouées en tenant compte des directives établies.

QUE les sommes allouées soient affectées aux postes budgétaires : 02-701-91-999 (sports), 02-701-92-999 (plein air) et 02-702-95-999 (culturel).

**RÉS. 20-04-006**

**DEMANDE DE FERMETURE ET D'UTILISATION DE RUES MUNICIPALES –  
AQUA FUN DESJARDINS DE RIVIÈRE-AU-RENARD**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Aqua Fun Desjardins de Rivière-au-Renard organise des feux d'artifice pour le vendredi 31 juillet 2020 de 21 h à 22 h 30;

CONSIDÉRANT QUE pour la durée des feux d'artifice, l'organisme Aqua Fun Desjardins de Rivière-au-Renard demande la fermeture de la rue du Banc de 21 h à 22 h 30;

CONSIDÉRANT QUE pour cet événement, la direction des Loisirs et de la Culture a reçu une demande pour la fermeture de la rue du Banc, le vendredi 31 juillet 2020 de 21 h à 22 h 30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la fermeture de la rue du Banc entre 21 h et 22 h 30 afin de permettre la tenue des feux d'artifice organisés par l'organisme Aqua Fun Desjardins de Rivière-au-Renard.

QUE le tout soit conditionnel à ce que les organismes obtiennent l'autorisation de la Sûreté du Québec et au respect des obligations contenues dans la Politique d'utilisation et de fermeture de rues municipales.

**RÉS. 20-04-007**

**RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME  
ESCADRILLE JACQUES-CARTIER**

CONSIDÉRANT QUE dans ses politiques de développements, la Direction des loisirs et de la culture a pour objectif de soutenir les organismes dans leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des loisirs et de la culture a analysé la demande et que l'organisme répond aux demandes pour être reconnu comme organisme communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal reconnaisse l'organisme Escadrille Jacques-Cartier comme organisme communautaire affilié à la Direction des loisirs et de la culture de la Ville de Gaspé.

**RÉS. 20-04-008**

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION 19-08-012 –  
9157-5837 QUÉBEC INC.  
(ATELIER DE SOUDURE GILLES ASPIRAULT)  
ET SYLVAIN-LUC DUFRESNE**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution 19-08-012 la ville acceptait de signer une promesse de vente des lots 2 734 057 et 2 734 059 situés dans le parc industriel de Rivière-au-Renard conjointement à 9157-5837 Québec Inc.(Atelier de soudure Gilles Aspirault) et Sylvain-Luc Dufresne;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour la promesse n'a pas été signée et que les promettant-acheteurs ont manifesté leur intention de ne plus se porter acquéreurs desdits lots;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger lesdites résolutions afin de rendre disponibles à nouveau lesdits terrains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal abroge la résolution 19-08-012.

**RÉS. 20-04-009**

**ABROGATION DES RÉSOLUTIONS 17-07-038 ET 19-07-024 –  
TRANSPORT LUC TAPP**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution 17-07-038 laquelle fut modifiée par la résolution 19-07-024 uniquement quant au prix, la ville acceptait de signer une promesse de vente des lots 2 734 052 et 2 734 055 situés dans le parc industriel de Rivière-au-Renard à la compagnie les Transports Luc Tapp;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour la promesse n'a pas été signée et ce, malgré plusieurs rappels au promettant-acheteur;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu d'autres demandes d'acquisition pour ces terrains;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger lesdites résolutions afin de rendre disponibles à nouveau lesdits terrains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal abroge les résolutions 17-07-038 et 19-07-24.

**RÉS. 20-04-010**

**AIDE FINANCIÈRE –  
CORPORATION DE LA SALLE DE ST-MAJORIQUE**

CONSIDÉRANT la résolution 13-09-43 accordant une aide financière annuelle de 1 000 \$ à la Corporation de la Salle de St-Majorique pour le déneigement de l'accès de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE le versement de l'aide n'a pas été réalisé pour les années 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régulariser la situation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le versement d'un montant de 2 000 \$ à la Corporation de la Salle de St-Majorique afin de se conformer aux modalités de la résolution 13-09-043 pour les années 2018 et 2019.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

**RÉS. 20-04-011**

**PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION  
DES IMMEUBLES DE LA COMMISSION SOLAIRE 2020-2023**

CONSIDÉRANT le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023 de la Commission scolaire des Chic-Chocs, tel qu'adressé à la Ville de Gaspé en date du 18 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Chic-Chocs demande à la Ville de Gaspé d'exprimer son avis sur ce plan, avant son adoption à la séance du comité de coordination du 11 mai 2020;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun changement de vocation ou d'usage prévu pour les écoles du territoire de la municipalité, mais uniquement d'une mise à jour de la projection de la clientèle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal donne à la Commission scolaire des Chic-Chocs un avis favorable sur leur plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2023.

**RÉS. 20-04-012**

**ENTENTE DE SERVICE 2020 –  
VILLE DE GASPÉ ET TÉLÉ-GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite poursuivre son partenariat avec Télé-Gaspé pour l'enregistrement et la diffusion des séances du conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'entente de service telle que négociée entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE la somme est inscrite au budget 2020;

CONSIDÉRANT l'entente de service soumise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte les termes de l'entente de service avec Télé-Gaspé pour un montant forfaitaire de 15 000 \$ pour l'année 2020.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents requis.

QUE la dépense soit imputée au code budgétaire 02-190-00-343.

**RÉS. 20-04-013**

**ATTRIBUTION À L'INTERNE D'UN POSTE  
D'OPÉRATEUR-CONTRÔLEUR-JOURNALIER  
AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE**

CONSIDÉRANT le processus d'affichage interne (convention CSN) réalisé dans le but de combler ce poste vacant;

CONSIDÉRANT QUE trois personnes salariées syndiquées ont posé leur candidature sur le poste et que la personne possédant la date d'embauche la plus ancienne possède les compétences et a accepté le poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Ryan Sinnett au poste annuel d'opérateur-contrôleur-journalier, et ce, en date du 6 avril 2020.

QUE la période d'adaptation n'est pas nécessaire étant donné qu'il a effectué un remplacement depuis le 16 septembre 2019 à ce poste.

QUE les conditions salariales s'appliquent selon la convention collective en vigueur.

QUE la dépense salariale soit imputée au code budgétaire 02-451-20-141.

**RÉS. 20-04-014**

**ATTRIBUTION À L'INTERNE D'UN POSTE ANNUEL  
DE PRÉPOSÉ À LA BALANCE-CONTRÔLEUR  
AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE**

CONSIDÉRANT le processus d'affichage interne (convention CSN) réalisé dans le but de combler ce poste vacant;

CONSIDÉRANT qu'une personne salariée syndiquée a posé sa candidature sur le poste et que celle-ci possède les compétences et a accepté le poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Christopher Blais Méthot au poste annuel de préposé à la balance-contrôleur, et ce, en date du 6 avril 2020.

QUE la période d'essai de Christopher Blais Méthot débute le 6 avril 2020 étant donné que ce sera le premier poste qu'il occupera depuis son entrée en fonction à la Ville de Gaspé, et ce, selon les délais prévus dans la convention collective en vigueur.

QUE les conditions salariales s'appliquent selon la convention collective en vigueur.

QUE la dépense salariale soit imputée au code budgétaire 02-451-20-141.

**RÉS. 20-04-015**

**ATTRIBUTION À L'INTERNE D'UN POSTE SAISONNIER  
DE JOURNALIER (BUDGÉTÉ 22 SEMAINES)**

CONSIDÉRANT le processus d'affichage interne (convention CSN) réalisé dans le but de combler ce poste vacant;

CONSIDÉRANT la résolution 20-02-053 nommant Christopher Blais Méthot sur le poste et que ce dernier a postulé sur le poste annuel qu'il occupait temporairement après cette résolution;

CONSIDÉRANT QUE quatre personnes salariées syndiquées temporaires ont posé leur candidature sur le poste de journalier et que les entrevues se sont déroulés le 31 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation unanime du comité a été de retenir Christopher Blais Méthot mais que ce dernier a pris un autre poste et que le deuxième choix pour ce poste était Rodrigue Giasson et qu'il possède les qualifications requises pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Rodrigue Giasson au poste saisonnier de journalier (budgété 22 semaines), et ce, en date du début de la saison estivale 2020.

QUE la période d'essai de Rodrigue Giasson débute à sa date d'entrée en fonction étant donné que ce sera le premier poste qu'il occupera depuis son entrée en fonction à la Ville de Gaspé, et ce, selon les délais prévus dans la convention collective en vigueur.

QUE les conditions salariales s'appliquent selon la convention collective en vigueur.

QUE la dépense salariale soit imputée au code budgétaire 02-701-58-141.

**RÉS. 20-04-016**

**DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE D'UNE PERSONNE SALARIÉE**

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 12.8.1.1 de la convention collective, une personne salariée régulière peut faire la demande d'un congé sans solde et que l'employeur ne peut refuser sans motif valable;

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée portant le numéro 02-0981 a fait une demande de congé sans solde le 25 février 2020 pour un congé sans solde d'une durée de 162.50 heures non consécutives débutant le 3 avril 2020 et se terminant le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT le caractère particulier de la demande et l'accord du directeur des Services administratifs à cette demande étant donné la fonction particulière de la personne salariée et l'impossibilité de la remplacer à ses tâches pour une durée aussi courte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la demande de congé sans solde de la personne salariée portant le numéro 02-0981, et ce, pour une durée maximale de 162.50 heures entre le 1<sup>er</sup> avril 2020 et le 31 mars 2021, et ce, selon le tableau présenté.

**RÉS. 20-04-017**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT  
AMENDANT LE RÈGLEMENT 1190-12  
CONCERNANT LA CIRCULATION  
ET LE STATIONNEMENT EN MODIFIANT L'ANNEXE B**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière, présente le projet de règlement amendant le règlement 1190-12 concernant la circulation et le stationnement en modifiant l'annexe B et fait mention de l'objet du règlement et de sa portée;

L'objet de ce règlement est d'ajouter la rue de la Mer où il sera interdit de se stationner en tout temps entre le 1er novembre et le 30 avril. Le but de cet amendement est d'assurer la fluidité de la circulation et de faciliter les opérations de déneigement et de cueillette des matières résiduelles, recyclage et compost.

Suivant cette présentation, le conseiller Ghislain Smith donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil, un règlement amendant le règlement 1190-12 concernant la circulation et le stationnement en modifiant l'annexe B et procède également à son dépôt en séance tenante.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est immédiatement mis à la disposition du public conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

**RÉS. 20-04-018**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT  
DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 554-94  
RELATIF AU PAIEMENT PAR VERSEMENT  
DES COMPTES DE TAXES**

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la greffière, présente le projet de règlement modifiant le règlement 554-94 relatif au paiement par versement des comptes de taxes et fait mention de l'objet du règlement et de sa portée;

L'objet de ce règlement est de reporter de 60 jours chacun des paiements par versements des comptes de taxes afin d'alléger la charge financière des contribuables de la ville de Gaspé compte tenu de la situation particulière qui prévaut actuellement. Cependant, ce report des versements est applicable uniquement pour l'année 2020.

Suivant cette présentation, le conseiller Nelson O'Connor donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le règlement 554-94 relatif au paiement par versement des comptes de taxes et procède également à son dépôt en séance tenante.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est immédiatement mis à la disposition du public conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Aucune période de question n'a lieu, compte tenu que la séance se déroule à huis clos conformément aux mesures prescrites relativement au COVID-19, la séance se poursuit.

**RÉS. 20-04-019**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

À 20h30, aucune période de question n'a lieu, compte tenu que la séance se déroule à huis clos conformément aux mesures prescrites relativement au COVID-19, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

---

Daniel Côté, maire

---

Isabelle Vézina, greffière

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue à distance à huis clos en raison de la pandémie du coronavirus (COVID-19), le lundi 20 avril 2020 à 19h30, à laquelle assistaient la conseillère Carmelle Mathurin, le conseiller Réginald Cotton, le conseiller Nelson O'Connor, le conseiller Marcel Fournier, la conseillère Aline Perry, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics et M. Jérôme Tardif, coordonnateur aux communications et aux relations publiques, M. Sébastien Fournier, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**
  - 2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 QUESTIONS DU PUBLIC**
  - question d'ordre général;
  - durée maximale : 20 minutes;
  - chaque intervenant doit s'identifier;
  - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 4. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS.**
- 5. SERVICES MUNICIPAUX**
  - 5.1 Protection contre les incendies**
  - 5.2 Urbanisme, aménagement et environnement**
  - 5.3 Loisirs et culture**
  - 5.4 Travaux publics**
  - 5.5 Services administratifs et aéroport**
    - 5.5.1 comptes du mois;
  - 5.6 Services juridiques et Greffe**
  - 5.7 Direction générale**

- 5.7.1 résolution d'appui - Dossier de la m ér ule pleureuse - 105, boulevard Renard Ouest
- 5.7.2 suspension du versement prévu le 30 juin 2020 au ministère de la sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec
- 5.7.3 avenant de modification A-01 - Projet d'aménagement d'un centre de services des travaux publics
- 5.7.4 paiement de facture - Kwatroe consultants Inc.

**5.8 Ressources humaines**

**6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

- 6.1 amendant le règlement 1190-12 concernant la circulation et le stationnement en modifiant l'annexe B
- 6.2 modifiant le règlement 554-94 relatif au paiement par versement des comptes de taxes

**7. AVIS DE MOTION**

**8. RAPPORT DES COMITÉS**

**9. AFFAIRES NOUVELLES**

**10 QUESTIONS DU PUBLIC**

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

**11. FERMETURE DE LA SÉANCE**

**RES 20-04-020**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL est proposé par le conseiller Nelson O'Connor

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

Aucune période de question n'a lieu, compte tenu que la séance se déroule à huis clos conformément aux mesures prescrites relativement au COVID-19, la séance se poursuit.

**RES 20-04-021**

**ACCEPTATION COMPTES DU MOIS**

CONSIDÉRANT les dépenses liées aux activités financières au montant de 91 677.43 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Fournier,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 91 677.43 \$.

**RES 20-04-022**

**RÉSOLUTION D'APPUI –  
DOSSIER DE LA MÉRULE PLEUREUSE –  
105, BOULEVARD RENARD OUEST**

CONSIDÉRANT QUE la mise sur pied du programme d'intervention résidentielle - mэрule pleureuse vise à :

- 17-réduire le fardeau financier des propriétaires de bâtiments résidentiels contaminés par ce champignon;
- 18-préciser le nombre de cas confirmés de mэрule;
- 19-évaluer l'efficacité du projet pilote et déterminer la meilleure approche pour réduire le nombre de cas de contamination pour la mэрule pleureuse au Québec.

CONSIDÉRANT QUE la résidence de M. Paulin Cotton, établie sur le territoire est aux prises avec une contamination fongique à la mэрule pleureuse;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de démolition en présence de mэрule pleureuse sont plus importants que pour une démolition standard puisque des précautions supplémentaires sont prises afin de limiter la dispersion des spores;

CONSIDÉRANT QUE les sommes disponibles après décontamination et démolition ne permettent pas aux sinistrés d'envisager une réhabilitation du bâtiment ou une reconstruction;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement provincial a reconnu que pour une reconstruction suite à des inondations le montant maximal de 170 000 \$ était insuffisant et a été ajusté à 200 000 \$ afin d'être plus près des besoins des sinistrés et de la valeur moyenne des résidences du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec :

- de bonifier rapidement le programme d'aide résidentielle - mэрule pleureuse qui vient en aide aux propriétaires d'un bâtiment au même titre que pour les sinistrés des inondations;
- d'octroyer le statut de sinistrés aux gens qui doivent abandonner leur résidence pendant toute la durée des travaux ainsi qu'à ceux qui doivent l'abandonner définitivement.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et à la ministre de la Sécurité publique.

**RES 20-04-023**

**SUSPENSION DU VERSEMENT PRÉVU LE 30 JUIN 2020  
AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire qui a été décrété par le premier ministre du Québec le 14 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent prendre des mesures exceptionnelles pour gérer la crise du COVID-19 qui complexifie grandement leur administration quotidienne et la nature des services à mettre en place dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités devront concentrer leurs ressources financières et techniques dans le soutien à leurs citoyens, organisations et entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités utilisant les services de la Sûreté du Québec devraient consacrer une partie de ses ressources financières pour effectuer le premier versement au ministère de la Sécurité publique le 30 juin prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de suspendre indéfiniment, jusqu'au retour à la situation normale, le versement prévu le 30 juin prochain au ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec afin de permettre aux municipalités de la Gaspésie-et-des-Îles de disposer d'un maximum de capacité financière pour répondre aux besoins de leurs citoyens, organisations et entreprises.

QUE cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à la ministre de la Sécurité publique et au ministre des Finances.

**RES 20-04-024**

**AVENANT DE MODIFICATION A-01 –  
PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE DE SERVICES  
DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'un centre de services des travaux publics;

CONSIDÉRANT la résolution 19-09-053 qui octroyait le contrat pour les travaux d'aménagement de ce centre à la compagnie Kamco Construction Inc.;

CONSIDÉRANT QUE certains changements sont survenus à ce jour en cours de chantier;

CONSIDÉRANT la réception de l'avenant de modification A-01 soumis le 6 avril 2020 par la firme d'architecte au dossier au montant de 69 229.45\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cet avenant de modification est accepté par les professionnels au dossier et ne compromet pas le respect du budget prévu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement des modifications incluses aux termes de l'avenant de modification A-01 de Kamco Construction Inc. au montant de 69 229.45 \$, plus les taxes applicables.

QUE le montant soit imputé au règlement d'emprunt 1391-19.

**RES 20-04-025**

**PAIEMENT DE FACTURE –  
KWATROE CONSULTANTS INC.**

CONSIDÉRANT les problématiques d'humidité et de ventilation à la salle de spectacle de Gaspé;

CONSIDÉRANT le mandat accordé à la firme Kwatro Consultants Inc. afin de valider des scénarios possibles pour corriger la situation et préparer une validation budgétaire;

CONSIDÉRANT la facture #20142291256 du 13 mars 2020 au montant de 1 655 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture #20142291256 de la firme Kwatro Consultants Inc. au montant de 1 655 \$, plus les taxes applicables pour la réalisation des travaux susdits.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1109-10.

**RES 20-04-026**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 1418-20**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 6 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1418-20 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement est d'ajouter la rue de la Mer où il sera interdit de se stationner en tout temps entre le 1er novembre et le 30 avril. Le but cet amendement est d'assurer la fluidité de la circulation et de faciliter les opérations de déneigement et de cueillette des matières résiduelles, recyclage et compost;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1418-20, amendement le règlement 1190-12 concernant la circulation et le stationnement en modifiant l'annexe B, soit adopté.

**RES 20-04-027**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 1419-20**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 6 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1419-20 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement est de reporter de 60 jours chacun des paiements par versements des comptes de taxes afin d'alléger la charge financière des contribuables de la ville de Gaspé compte tenu de la situation particulière qui prévaut actuellement. Cependant, ce report des versements est applicable uniquement pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1419-20, modifiant le règlement 554-94 relatif au paiement par versement des comptes de taxes, soit adopté.

Aucune période de question n'a lieu, compte tenu que la séance se déroule à huis clos conformément aux mesures prescrites relativement au COVID-19, la séance se poursuit.

**RES 20-04-028**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

À 19h45 aucune période de question n'a lieu, compte tenu que la séance se déroule à huis clos conformément aux mesures prescrites relativement au COVID-19, il est proposé par la conseillère Carmelle Mathurin,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

---

Daniel Côté, maire

---

Isabelle Vézina, greffière